

Maître Benjamin NAUDIN

Avocat au Barreau

10, rue Rouvière – 13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.55.02.12

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN LOCAL COMMERCIAL de 26,68 m²

situé dans le bâtiment L et portant le n° 1 (**lot n° 622**)

Dans un ensemble immobilier dénommé RESIDENCE DU PARC DE LA MONGRANE
sis à MARSEILLE (13013), 1, rue André-Isaia, cadastré quartier Saint-Just.

MISE A PRIX : 6.000 EUROS

Visite le Lundi 30 Septembre 2019 de 9 h à 10 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 10 OCTOBRE 2019 à 9 H 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,
Palais Monthyon, au rez-de-chaussée, Salle Toussaint Borély,
Place Monthyon, 13006 MARSEILLE

DÉSIGNATION GENERALE :

Il s'agit des biens et droits dépendant d'un ensemble immobilier dénommé RESIDENCE DU PARC DE LA MONGRANE sis à MARSEILLE (13013), 1, rue André-Isaia, cadastré commune de Marseille, quartier Saint-Just, section 888 N n° 33 pour une contenance de 3 ha 00 a 81 ca tel que cela résulte d'un règlement de

copropriété et état descriptif de division dressé et reçu aux minutes de Maître Jacques LAPEYRE, Notaire à Marseille, le 3 août 1964, publié au 4^{ème} Bureau du Service de la Publicité Foncière de Marseille le 21 décembre 1964 volume 4109 n° 2, avec modificatif publié le 22 mars 1965 volume 4202 n° 21.

DÉSIGNATION PARTICULIERE :

- LE LOT N° 622 :

Ce lot comprend la propriété privative et particulière d'un local commercial situé dans le bâtiment L et portant le n° 1, comprenant : un dépôt, un toilette et un water-closet, ainsi que les 142/106.764° indivis des parties communes générales.

Le bien est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif dressé par la SCP MASCRET-FORNELLI-SAGLIETTI-VERSINI, Huissiers de Justice associés à Marseille le 18 février 2019 annexé au cahier des conditions de vente.

A la date du procès-verbal descriptif les lieux semblaient occupés et être à usage d'habitation.

Le bien a une superficie loi Carrez de 26,68 m².

La présente vente est poursuivie aux REQUETE ET DILIGENCES DU :

Syndicat des Copropriétaires l'ensemble immobilier dénommé « LA MONGRANE » sis à MARSEILLE (13013), 1, rue André-Isaïa, agissant par son syndic en exercice le **Cabinet THINOT**, SAS au capital de 50.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n° B 301 985 271 dont le siège social est 18, rue Armény, BP 60220, 13178 MARSEILLE

CEDEX 20 poursuites et diligences de son représentant légal en exercice audit siège domicilié,

Ayant pour Avocat **Maître Benjamin NAUDIN** du Barreau de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement :

* Si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille,

* Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros, établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour de plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- au Cabinet de Maître Benjamin NAUDIN, Avocat au Barreau de Marseille, 10, rue Rouvière, 13001 MARSEILLE. (Tél. : 04.91.55.02.12)

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au rez-de-chaussée à l'accueil, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 26 août 2019

Benjamin NAUDIN